

Communiqué aux médias du 30 juin 2016

Prise de position dans la consultation sur la nouvelle réglementation pour la prise en charge des prestations de la médecine complémentaire par l'assurance obligatoire des soins (AOS)

La Fedmedcom salue la nouvelle réglementation que le Conseil fédéral propose pour la prise en charge des prestations médicales de la médecine complémentaire. Celle-ci permet de mettre enfin en œuvre une des revendications centrales de l'article constitutionnel 118a Médecines complémentaires, à savoir le remboursement des prestations médicales de la médecine complémentaire par l'assurance de base.

Une première analyse des prises de position déjà connues d'autres organisations montre que l'application du principe de confiance aux branches médicales de la médecine complémentaire est majoritairement bien accueillie. La proposition du Conseil fédéral rencontre l'adhésion, entre autres, de la Conférence suisses des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS, de l'association des caisses maladie Curafutura, de la FMH, de Médecins de famille et de l'enfance Suisse ainsi que de la grande majorité des partis politiques. L'organisation santésuisse se montre critique. Elle est d'avis que la preuve scientifique d'efficacité n'est pas suffisante. Il existe pourtant, pour les branches médicales de la médecine complémentaire, un grand nombre d'études cliniques d'un haut niveau d'évidence, absolument comparables aux études de médecine académique.

Les données actuelles de la filiale de santésuisse, SASIS, prouvent que les médecins appliquant des méthodes de médecine complémentaire sont tous meilleur marché que le groupe témoin des médecins de premier recours ne traitant que par allopathie. La crainte d'une augmentation est infondée. Les traitements de médecine complémentaire permettront au contraire des économies dans l'AOS.

Les traitements des branches non-médicales de la médecine complémentaire restent à la charge des assurances complémentaires ou du patient.

Pour toutes questions, s'adresser à :

Dr.med. Hansueli Albonico, membre du comité de la Fedmedcom et Président de l'Union des sociétés suisses de médecine complémentaire, 079 595 79 48, hu.albonico@hotmail.com
Walter Stüdeli, responsable Politique et Médias de la Fedmedcom, 079 330 23 46, [wal-
ter.stuedeli@dakomed.ch](mailto:walter.stuedeli@dakomed.ch)

Remarque :

Les chiffres de Sasis se trouvent en annexe de la prise de position de la Fedmedcom.
<http://www.dakomed.ch/2016/06/09/stellungnahme-zur-neuregelung-der-leistungspflicht-von-komplementarmedizinischen-leistungen-in-der-grundversicherung-okp/>